

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 24

présenté par
Mme Adam et Mme Gosselin-Fleury

ARTICLE 4 BIS

À l'alinéa 2, après la dernière occurrence du mot :

« de »

insérer le mot :

« la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.